



Camping du Val de Saône***

Le port - 01140 Thoissey
04 74 06 69 78
contact@camping-valdesaone.fr
www.camping-valdesaone.fr

Informations séjours

Camping du Val de Saône*** – 2020

Les arrivées se font entre 16h et 19h

Merci de nous prévenir en cas d'arrivée tardive au 04 74 06 69 78.

Les départs Emplacement se font avant 12h

Les départs Hébergement se font avant 11h

Prévoir votre linge de lit pour les hébergements (taie d'oreiller, drap housse, drap plat, housse de couette) et vos linges de maison et de toilette.

Caution de 200€ pour l'hébergement

Caution de 50€ pour le ménage

Je roule à 10km/h dans le camping – **La barrière ferme** entre 22h et 7h

Mon bracelet camping est obligatoire dès mon arrivée et me permet d'accéder à la piscine municipale, incluse dans mon forfait.

La piscine municipale : pensez à prévoir un maillot de bain et non un short de bain pour les messieurs. Ouverture les deux derniers week-ends de juin puis tous les jours de juillet et août.

La Buvette est ouverte tous les week-ends et jours fériés en basse saison à partir de 16h, (du vendredi au dimanche) puis tous les jours juillet-août. Le weekend en haute saison, la buvette est ouverte de 9h à 12h et à partir de 16h.

Formule 'Petit déj' à 6€ à réserver la veille à la réception.

A déguster en bord de Saône de 9h à 11h.

De nombreuses animations vous attendent : brocantes, tournois de pétanque, marchés nocturnes, concerts, etc.

Le PK Bar est ouvert pour les Soirées SBK (Salsa, Bachata, Kizomba) : Initiation par des danseurs professionnels et soirées avec DJ, concerts Rock, etc. Privatisation du lieu possible pour vos événements familiaux ou d'entreprise.



Retrouvez toutes les dates de nos animations et soirées sur notre page **Facebook** @campingvaldesaonethoissey ou sur www.camping-valdesaone.fr

Nous vous souhaitons un agréable séjour en bords de Saône

THOISSEY VILLAGE – 10 MIN
PAR CHEMIN DE HALAGE

PLAN D'ÉVACUATION



LA CHALARONNE

MÂCON

MÂCON

BELLEVILLE
10 MIN – PAR A6

« PORT DE MÂCON »

LA SAÔNE

LA CONFLUENCE »

LYON »

PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES D'INONDATION

CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MUNICIPAL EN DATE
DU 22 DÉCEMBRE 2017

Notre clientèle présente à l'intérieur camping rejoint le point
de rassemblement n°1, situé sous le point de restauration.
Notre clientèle présente à l'extérieur du camping rejoint
le point de rassemblement n°2, situé à l'entrée du port.

INFO CAMPING

- ACCUEIL
- SANITAIRES
- ESPACE BÉBÉ
- LAVÉRIE
- TRI SÉLECTIF
- BUVETTE
- POINT RESTAURATION
1^{er} ÉTAGE

SE RESTAURER

SE DIVERTIR

- PISCINE MUNICIPALE
- TERRAINS DE PÉTANQUE
- AIRE DE JEUX ENFANTS
- TERRAINS DE BEACH VOLLEY
- CITY STADE
- PISTE CYCLABLE
- DÉPART RANDONNÉES
- OFFICE DE TOURISME

INFOS TOURISME

PARKING

- ARRIVÉES / DÉPARTS
- VISITEURS
- BUS / CAR
- BORNES ÉLECTRIQUES
- TRANSFORMATEURS
- EXTINCTEURS
- BORNES INCENDIES
- CUVE DE GAZ

INFOS UTILES

- SIRÈNES
- LAMPADAIRES
- BORNES LUMINEUSES
- POINTS DE RASSEMBLEMENTS
- SENS D'ÉVACUATION
- POINT TÉLÉPHONIQUE
- CONSIGNES DE SÉCURITÉ

ÉVACUATION



Contrat de réservation

Emplacement et Hébergement

A nous retourner dûment complété accompagné d'un règlement de 30% correspondant à l'acompte de réservation.
Documents annexés : grilles tarifaires, informations séjours, règlement intérieur, conditions générales de vente.

Camping du Val de Saône***
Le port - 01140 Thoisse
04 74 06 69 78
contact@camping-valdesaone.fr
www.camping-valdesaone.fr

Contrat établi entre le **Camping du Val de Saône*****
et
Mr, Mme, Melle
Nom, Prénom
Adresse
CP / Ville
Pays
Téléphone portable
Email
Véhicule - Marque
Immatriculation

Dates de séjour
Arrivée : / / 2020
Après 16h horaire à respecter
Départ : / / 2020
Avant 11h hébergement – Avant 12h emplacement
Taxe de séjour à régler sur place :
0,44€ / pers. / nuit +18 ans
Nombre total de personnes :
Dont enfant(s) de moins de 3 ans
et enfant(s) entre 3 et 12 ans

Détails des occupants / Nom, prénom, date de naissance

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Animaux / Non acceptés dans les hébergements

chien(s) chat(s)
Race
Date Vaccin
N° Puce

Réservation emplacement

Electricité AVEC électricité SANS électricité
Type d'emplacement Tente Caravane Camping- car Vélo
 Camping-car adhérent
Supplément Tente Véhicule Bateau Remorque
Montant total séjour* € Montant acompte 30% € *Cf grille tarifaire

Réservation hébergement

Type d'emplacement Tente « Prêt à camper » Option : Kit réchaud et vaisselle 8€ / tente
 Safari Lodge 2/4 pers. Safari Lodge 4/6 pers. Option : Ménage 50€
Option literie Simple (1 pers.) : 5€ x = € Double (2 pers.) : 8€ x = € Total = €
Supplément Tente Véhicule / remorque Bateau (Rappel : animaux non admis)
Montant total séjour* € Montant acompte 30% € *Cf grille tarifaire

Je retourne ce contrat et l'acompte ce jour par :

- Chèque A l'ordre du "Camping du Val de Saône"
 Chèques Vacances Bien indiquer le nom du prestataire et du bénéficiaire
 Virement bancaire Envoi du RIB sur demande à contact@camping-valdesaone.fr

"Par la signature de ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance des grilles tarifaires, du règlement intérieur et des conditions générales de ventes annexés." (Documents également disponibles sur notre site internet www.camping-valdesaone.fr.)

Dès réception de votre contrat et de l'acompte, vous recevrez une confirmation de réservation par email.

Pour le **Camping du Val de Saône**, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Pour le **client**, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"



Grille tarifaire Emplacements

Camping du Val de Saône*** – 2020

Camping du Val de Saône***

Le port - 01140 Thoissey

04 74 06 69 78

contact@camping-valdesaone.fr

www.camping-valdesaone.fr

Emplacements	Basse saison	Haute saison
	du 25/04 au 30/06 du 01/09 au 04/10	du 01/07 au 31/08 Piscine ouverte
Emplacement DUO 2 pers. + 1 véhicule + 1 tente ou caravane simple essieu ou camping-car	15,00 €	19,50 €
Emplacement SOLO 1 pers. + 1 véhicule + 1 tente ou caravane simple essieu ou camping-car	8,00 €	11,50 €
Forfait cyclo/rando 1 pers. 1 pers. + 1 tente + électricité	8,00 €	8,00 €
Forfait cyclo/rando 2 pers. 2 pers. + 1 tente + électricité	12,00 €	12,00 €
Forfait camping-cariste adhérent ACSI, FFCC, ANWB 2 pers. + 1 camping-car + 1 chien + électricité	16,00 €	n/a
Accès aire de service Camping-Car Eau, électricité, vidange	3,00 €	3,00 €
Suppléments		
Personne supplémentaire +12 ans	3,50 €	5,00 €
Enfant de 3 ans à 12 ans	2,00 €	3,50 €
Enfant de moins de 3 ans	Offert	Offert
Electricité DUO	4,00 €	4,00 €
Electricité SOLO	2,00 €	2,00 €
Animal	2,00 €	3,00 €
Tente supplémentaire	2,00 €	3,00 €
Véhicule, remorque, bateau	2,00 €	3,00 €
Visiteur / par pers. et par visite N'inclus pas l'accès à la piscine	2,00 €	3,00 €

Notes

- 6 personnes maximum / emplacement
- Taxe de séjour en sus : 0,44€/ pers. +18 ans / nuit
- Electricité 10 ampères



Grille tarifaire Hébergements

Camping du Val de Saône*** – 2020

Camping du Val de Saône***

Le port - 01140 Thoissey

04 74 06 69 78

contact@camping-valdesaone.fr

www.camping-valdesaone.fr

Hébergements

Arrivée 16h – 19h

Départ 9h – 11h

		Basse saison	Haute saison
		du 25/04 au 30/06 du 01/09 au 04/10	du 01/07 au 31/08 Piscine ouverte
Tente "Prêt à camper"	2 pers.	25,00 €	32,00 €
Jusqu'à 6 pers.		+ 3,50 € / pers. supp	+ 5,00 € / pers. supp
Safari Lodge – 2/4 pers.	1 nuit	48,00 €	n/a
Jusqu'à 4 pers. – 20m2			
	2 nuits	87,00 €	121,00 €
	3 nuits	129,00 €	180,00 €
	Semaine	301,00 €	420,00 €
Safari Lodge – 4/6 pers.	1 nuit	69,00 €	n/a
Jusqu'à 6 pers. – 25m2			
	2 nuits	127,00 €	163,00 €
	3 nuits	189,00 €	243,00 €
	Semaine	441,00 €	567,00 €

Notes

- Frais de dossier 10€ – Safari Lodge
- Taxe de séjour 0,44€ / pers. +18 ans / nuit
- Caution Hébergement 200€
- Caution ménage 50€
- Option ménage par nos soins 50€

Options

- **Literie**

	Simple	Double
Taie d'oreiller, drap housse, housse de couette, couette	5,00 € / pers.	8,00 € / 2 pers.
- **Kit Vaisselle**

Réchaud, gaz, kit vaisselle	8,00 € / tente
-----------------------------	----------------



Inventaire Safari lodge

Modèles 4 ou 6 personnes

Camping du Val de Saône***

Le port - 01140 Thoissey

04 74 06 69 78

contact@camping-valdesaone.fr

www.camping-valdesaone.fr

Famille

N° d'emplacement

Séjour du / / 2020 au / / 2020

Inventaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivée	Départ
	4 pers.	6 pers.		
Terrasse				
Transat bois	2	2		
Paillason grille	1	1		
Cendrier	1	1		
Parasol	1	1		
Pied parasol	1	1		
Cuisine				
Meuble cuisine roulette	1	1		
Meuble cuisine fixe	1	1		
Cafetière filtre	1	1		
Plateau cafetière	1	1		
Frigo 93L	1	1		
Plaque cuisson 2 feux	1	1		
Bassine vaisselle 6L	1	1		
Jerrican 10L alimentaire	1	1		
Range couvert	1	1		
Poêle 28cm	1	1		
Casserole 1,5L	1	1		
Faitout + couv	1	1		
Couvercle 28cm	1	1		
Passoire	1	1		
Essoreuse	1	1		
Dessous de plat	1	1		
Pot à eau verre bouchon	1	1		
Ouvre-boite	1	1		
Tire-bouchon	1	1		
Boite hermétique	1	1		
Planche à découper	1	1		
Râpe	1	1		
Epluche légume	1	1		
Saladier plastique	1	1		
Couteau à découper	1	1		
Louche plastique	1	1		
Pince	1	1		
Cuillère bois	1	1		
Verre moyen	4	6		
Verre ballon	4	6		
Mug moyen / café	4	6		
Assiette plate	4	6		
Assiette creuse	4	6		

	Bol	4	6	
	Couteau	4	6	
	Fourchette	4	6	
	Cuillère à soupe	4	6	
	Cuillère à café	4	6	
Équipements				
	Poubelle 16L	1	1	
	Rallonge 20m étanche	3	3	
	Multiprise 6prises	1	1	
	Multiprise	2	2	
	Cadenas	1	1	
	Etendoir	1	1	
	Balai	1	1	
	Pelle + balayette	1	1	
	Serpillère	1	1	
	Seau serpillère	1	1	
	Porte vêtements	1	1	
	Rangement suspendu	1	1	
	Cintre bois	8	12	
Mobilier & literie				
	Table	1	1	
	Chaise	4	6	
	Table de chevet	3	3	
	Lit double 140x190	1	1	
	Lits superposés	0	2	
	Lit simple 80x190	2	0	
	Matelas 1p 140x190	1	1	
	Matelas 1p 90x190	0	4	
	Matelas 1p 80x190	2	0	
	Couette 2p 220x240	1	1	
	Couette 1p 150x200	2	4	
	Oreiller	4	6	
	Couverture polaire 2 p	1	1	
	Couverture polaire 1 p	2	4	

Observations

Pour le Camping du Val de Saône, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Pour le client, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Arrivée et départ

Arrivée : remise des clés / ménage

Bonjour et bienvenue au Camping du Val de Saône. Vous emménagez aujourd'hui dans un hébergement en bon état de propreté. Nous vous remercions donc de le restituer dans le même état à la fin de votre séjour. Si aujourd'hui l'état de votre hébergement n'est pas satisfaisant, merci de le signaler immédiatement pour que nous puissions intervenir.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur reconnais avoir pris possession de l'hébergement situé sur l'emplacement n° qui m'a été remise en bon état de propreté à l'arrivée.

Je ne souscris pas à l'option ménage

Je ferai le ménage avant mon départ (si la location n'est pas en parfait état de propreté, 50€ de frais de ménage vous seront facturés)

Je souscris à l'option ménage

J'opte pour un forfait ménage de 50€ TTC et autorise le Camping du Val de Saône à encaisser ce montant

Pour le Camping du Val de Saône, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Pour le client, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Départ et restitution

Un état des lieux est réalisé le / / 2020 à l'issu :

L'état de propreté du Safari Lodge **est satisfaisant**

L'état de propreté du Safari Lodge **n'est pas satisfaisant**

Pour le Camping du Val de Saône, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Pour le client, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Départ anticipé

Le départ se fera en dehors des heures prévues. L'état des lieux sera réalisé par le Camping qui sera le seul juge.

J'accepte que ma caution soit encaissée si le Safari Lodge n'est pas rendu dans un état de propreté satisfaisant

Pour le Camping du Val de Saône, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Pour le client, date et signature
Précédé de la mention "Lu et approuvé"



Règlement intérieur

Camping du Val de Saône*** – 2020

Camping du Val de Saône***

Le port - 01140 Thoissey

04 74 06 69 78

contact@camping-valdesaone.fr

www.camping-valdesaone.fr

1. Règlements

Le camping du Val de Saône-Thoissey est une propriété privée. Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain, il faut y avoir été autorisé par les gestionnaires ou leur représentant.

Les gestionnaires ont pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. **Le fait de séjourner sur le terrain de camping du Val de Saône implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.** Nul ne peut y élire domicile. Toute infraction à ce règlement, pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, les gestionnaires peuvent avoir recours aux forces de l'ordre.

2. Formalités d'inscription

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le site du camping du Val de Saône-Thoissey doit au préalable présenter au bureau d'accueil une pièce d'identité et remplir les formalités exigées par la Police. Les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

3. Bureau d'accueil

La réception est ouverte tous les jours aux horaires suivants :

- **En basse saison** : 9h – 12h / 16h – 19h
- **En haute saison** : 9h – 12h / 16h – 20h

En cas d'urgence entre 12h et 16h et après la fermeture de la réception en soirée, la direction est joignable au 06 51 26 25 41.

Les campeurs arrivant en dehors des heures d'ouverture de la réception trouveront affichées les démarches utiles.

On trouvera à la réception tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations de loisirs, les richesses touristiques des environs et les adresses qui peuvent s'avérer utiles.

4. Visiteurs

Les visiteurs peuvent être admis dans le camp sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, et après en avoir informé les gestionnaires ou leur représentant. Ceux-ci sont tenus à une redevance de séjour. Leurs véhicules doivent rester au parking extérieur. Présentation obligatoire à la réception.

5. Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par les gestionnaires ou leur représentant.

6. Redevances et Modalités d'arrivée et de départ

Les tarifs sont affichés à la réception.

Arrivée à partir de 16h : Les clients doivent s'acquitter du montant de leur séjour et de la taxe de séjour lors de leurs arrivées. Pour toute prolongation, ils sont invités à prévenir la réception la veille et régler leur supplément.

– **Emplacements nus** : Arrivée à partir de 16h – Départ avant 12h

– **Hébergement** : Arrivée à partir de 16h – Départ entre 9h et 11h

Les campeurs arrivant en dehors de la réception trouveront affichées les démarches utiles.

Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture de la réception devront prévenir les gestionnaires ou leur représentant, celui-ci ne pouvant en tout état de cause pas avoir lieu avant 7 heures.

7. Taxes de séjour

Conformément à la loi mise en vigueur au 1er janvier 2018, par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, une taxe de séjour est désormais imputée pour chaque établissement de tourisme.

Cette taxe ayant pour montant 0,44€ par personne de plus de 18 ans et par nuit est redevable à l'établissement qui se charge de collecter la taxe et la reverse via la procédure mise en place. Cette taxe est redevable pour l'ensemble des campeurs, la taxe est applicable à toutes personnes séjournant dans l'établissement et n'ayant pas de contrat de travail avec celui-ci. Les touristes de passage ainsi que les résidents sont assujetties à cette taxe. Les dits « résidents » auront la responsabilité de **transmettre à la gérance du camping le nombre de nuitée par adulte et par mois** avant chaque dernier jour du mois afin de pouvoir gérer la télé déclaration. Il est précisé qu' en cas de contrôle par l'administration, les saisonniers ne déclarant pas leurs nuitées prennent la responsabilité envers l'administration, en aucun cas le gérant de l'établissement ne pourra être tenu responsable. La documentation est disponible à l'accueil pour consultation.

8. Barbecues

Les barbecues individuels sont tolérés, dans la mesure où les conditions climatiques le permettent et où toutes les mesures de sécurités ont été prises. **Il est formellement interdit d'installer un barbecue sous les arbres.** Les cendres doivent être jetées à l'endroit prévu à cet effet.

9. Nuisances

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le silence doit être total entre 22h et 7 heures.

10. Animaux

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. **Les chiens** sont tolérés **tenus en laisse**, sur présentation de leur carnet de vaccination qui devra être tenu à jour (photocopie à fournir). Les animaux dangereux dont les chiens de classe 1 et 2 sont interdits. Les dommages et nuisances causés par les animaux domestiques sont à l'entière charge de leurs propriétaires. **L'accès des sanitaires et de la piscine municipale leur est strictement interdit.**

11. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse de **10km/h maximum**. La circulation est interdite entre 22h et 7h. Les barrières automatiques sont bloquées.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules appartenant aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Il ne sera toléré deux véhicules par emplacement **et obligatoirement stationné sur l'emplacement loué ou sur le parking extérieur et non pas sur l'emplacement non occupé se trouvant à proximité.**

Au sein du camping les enfants doivent pouvoir jouer, courir, circuler en vélo **en toute sécurité.**

Nous demandons à tous d'avoir du bon sens pour le respect des règles de vie.

12. Tenue et aspect des installations

Les installations sanitaires doivent être maintenues en constant état de propreté par les usagers. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à l'aspect du camp et au bien-être d'autrui.

Les campeurs et les résidents devront maintenir leur installation en parfait état d'hygiène, d'ordre et de propreté et entretenir leur emplacement. Ainsi les eaux usées, les ordures ménagères, les déchets de toute nature seront vidés ou déposés dans les installations prévues à cet effet.

Les encombrants sont à évacuer directement à la déchetterie de votre commune. Une carte d'accès est disponible à l'accueil pour nos campeurs résidents moyennant une caution de 15€, elle doit être rendue dans la journée (accès à la déchetterie de St Etienne sur Chalaronne 01).

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, doivent être déposés dans les poubelles. Les verres, plastiques et cartons papiers sont récupérés dans des containers prévus à cet usage.

De même le lavage du linge s'effectuera strictement dans les endroits réservés.

L'étendage du linge sera toléré à la condition qu'il soit discret, ne gêne pas les voisins et seulement sur des étendoirs non-permanents. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. C'est dans l'intérêt de tous que les plantations et décorations florales soient respectées.

Aussi, planter des clous dans les arbres, couper des branches est interdit. Enfin, délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, creuser le sol, dégrader la végétation, les clôtures, ou les installations du camp est strictement interdit. La remise en état des infrastructures et embellissements du dégrader la végétation, les clôtures, ou les installations du camp est strictement interdit. La remise en état des infrastructures et embellissements du camp seront à la charge de l'auteur. Par ailleurs, en fin de séjour, l'emplacement devra être remis en état.

Le lavage des voitures, bateaux, ou tous matériels est strictement interdit dans l'enceinte du camping.

13. Sécurité

Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés sous une tente, près d'un véhicule ou sous l'effet du vent. En cas d'incendie, aviser immédiatement les gestionnaires. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve à la réception.

Vol

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camp sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. A cet effet, ne laissez pas de biens de valeur dans vos installations, ni de façon ostentatoire à la vue de tous. Signalez aux gestionnaires, et ce sans délai, la présence sur le camping de toute personne suspecte. Tous bien doit être assuré par leur propriétaire. Les gestionnaires ne sont pas responsables des vols ou dégradations des matériels détruits.

Assurance

Les gestionnaires ne sont responsables que des objets déposés à l'accueil et ont une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur doit être assuré pour sa responsabilité civile et celle de son matériel. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler aux gestionnaires la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camp sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La terrasse du Glacier-Snack ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

14. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Les gestionnaires ne sont pas responsables de ce matériel ni de l'absence du propriétaire. Cette prestation peut être payante.

15. Les gestionnaires

Ils sont responsables de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Ils ont le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement intérieur, et, si nécessaire d'expulser les perturbateurs. Les gestionnaires sont responsables de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Vous les trouverez à votre disposition pour vous aider à passer de bonnes vacances.

16. Réclamations

Seules les réclamations datées et signées retiendront notre attention. Rapportez les faits, objet de votre réclamation, aussi précisément que possible et le plus rapidement possible et dans un délai de 15 jours maximum par courrier avec A.R. suivant la fin de votre séjour.

17. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un campeur perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, les gestionnaires pourront oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par les gestionnaires de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, les gestionnaires pourront faire appel aux forces de l'ordre.

18. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.



Conditions Générales de Vente

Camping du Val de Saône*** – 2020

Camping du Val de Saône***

Le port - 01140 Thoissey

04 74 06 69 78

contact@camping-valdesaone.fr

www.camping-valdesaone.fr

1. Réglements

Un versement d'acompte de 30% vous sera demandé afin de confirmer votre réservation. Dès réception du règlement d'acompte, vous recevrez un email de confirmation sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. L'intégralité sera ensuite à régler sous 30 jours avant le début de votre séjour. Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 15 jours.

2. Moyens de paiements acceptés

- Chèque bancaire ou postal, à l'ordre du Camping du Val de Saône (comptes français uniquement)
- Carte bancaire : Eurocard, Mastercard, Visa
- Virement bancaire
- Chèques Vacances
- Espèces

3. Capacité

Le nombre de personnes mentionné par emplacement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée, il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance. La location d'un emplacement implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

4. Réservation d'emplacements et d'hébergements

a. Emplacements

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping-car. Le prix emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation pour 2 (forfait 1 mois et forfait résident également), une installation et un véhicule. Les emplacements sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de la réception, à la piscine municipale (hors forfait 1 mois et forfait résident), aux événements du PK Bar et aux animations de la Buvette du Val de Saône (de mai à septembre).
Suppléments : Les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (électricité, deuxième véhicule, matériel de camping, animal, etc.) font l'objet d'un coût journalier ou saisonnier.

A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

b. Location d'hébergement

Dates de basse et haute saison : Se référer aux fiches de tarifs.

Période et durée de location : Les hébergements sont possibles pour une semaine ou à la nuit. Minimum 2 nuits en Haute saison juillet et Août.

Le tarif comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau et électricité), l'accès au service de la réception, à la piscine municipale, aux animations et événements de la Buvette du Val de Saône et du PK BAR (de mai à septembre)

Les hébergements sont disponibles à partir de 16h00 le jour de votre arrivée et doivent être libérés avant 11h le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Cession ou sous location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Les locataires devront fournir à leur arrivée deux dépôts de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs. (une caution hébergement, une caution ménage) Ces derniers seront restitués dans leur intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants. Dans le cas contraire il sera prélevé sur les dépôts de garantie :

- La valeur des objets manquants
- Un montant forfaitaire de 50€ pour des installations nettoyées de façon insuffisante
- Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

5. Règlement de séjour

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le client de l'acompte. Le solde du séjour doit être réglé sans rappel de notre part 30 jours avant la date d'arrivée.

Pour les réservations le jour même, sur place, le règlement s'effectue à votre arrivée. (Redevance emplacement et/ou hébergement et taxe de séjour).

6. Modifications de séjour

Les modifications de dates de séjour ne sont acceptées que dans un délai de 30 jours minimum avant la date initiale prévue et sous réserve de disponibilités.

7. Arrivées retardées / Départs anticipés

En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 12H après la date d'arrivée prévue par le contrat, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

8. Promotions – Ventes de dernières minutes

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

9. Annulation Locatifs

Annulation de séjour par le Camping du Val de Saône AVANT votre arrivée : En cas de force majeure, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposons de vous reloger dans un autre hébergement similaire, sans supplément.

Si aucune de ces offres ne vous satisfait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée; aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Annulation de séjour par vous-même AVANT votre arrivée : celui-ci devra avertir par écrit le camping (courrier suivi, email avec demande d'accusé de réception). A défaut, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. Le camping vous rappelle que selon l'article L.121-20-4-2 du code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date selon la périodicité déterminée.

En cas de maladie grave, accident grave ou décès et sur présentation d'un certificat médical ou de décès nous vous donnons la possibilité de reporter votre séjour sur la saison en cours. Pour tout séjour annulé ne rentrant pas dans les clauses mentionnées ci-dessus : de plus de 45 jours avant la date d'arrivée, nous retiendrons l'équivalent de 15% du séjour. Entre 45 et 30 jours avant la date d'arrivée, il sera retenu 30%. Entre 30 et 15 jours avant séjour, il sera retenu 60% du montant. Entre 15 et 8 jours 75% du montant. Pour tout séjour annulé dans les 8 jours précédant la date d'arrivée, la totalité du montant du séjour sera redevable ou restera acquise au Camping du Val de Saône.

10. Animaux

Nos amis les animaux domestiques ne sont pas admis dans nos hébergements. Ils sont par contre admis sur nos emplacements, moyennant le tarif jour affiché à la réception. Ils doivent être tenu en laisse. Cf règlement intérieur.

11. Réclamations

Seules les réclamations datées et signées retiendront notre attention. Rapportez les faits, objet de votre réclamation, aussi précisément que possible et le plus rapidement possible et dans un délai de 15 jours maximum par courrier avec A.R. suivant la fin de votre séjour.

12. Règlement intérieur

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat. (Règlement intérieur affiché à la réception).